



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-63**

**Séance publique du**

**26 mai 2014**

**Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140526-45958-DE-1-1_0
Date de signature :
Date de réception : mardi 27 mai 2014
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

Le 26 mai 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20 05 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Maurice CHAZEAU à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



01.12

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation &  
Services aux Publics  
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2014

**Nomenclature : 3.5**

Autres actes de gestion du domaine public

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE - EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la Ville s'est lancée dans des travaux de requalification de la Gare Routière. A cela, sont venus s'ajouter, les travaux de construction du futur Apple Store en lieu et place de l'ancien Office du Tourisme, Place du Général de Gaulle ainsi que des travaux sur l'avenue de la Touloubre.

Malgré toute l'attention apportée pour limiter les nuisances, les chantiers ont causé de réelles difficultés de fonctionnement pour les commerces mentionnés ci-dessous. Au vu de cette situation, les gérants desdits établissements ont demandé le bénéfice d'une exonération de la redevance d'Occupation du Domaine Public.

Pour mémoire, je vous rappelle que dans ce genre de situation, la Ville a déjà procédé à des mesures d'exonération, notamment dans le cadre des travaux du Forum des Cardeurs, de la rue Mignet, de Sextius Mirabeau et du Cours Mirabeau.

Dès lors, à l'instar des années précédentes et dans un souci d'équité des usagers du domaine public, je vous propose d'appliquer, à l'ensemble des commerces concernés, une exonération du rôle et/ou des droits d'emplacement de la manière suivante :

**I / Concernant l'avenue de l'Europe – site de la Gare Routière**

Les travaux de réseaux et de voirie sur l'avenue de l'Europe ont pénalisé l'activité du kiosque de petite restauration dénommé « La Garegouille » implanté sur le site de la Gare Routière. Celui ci a d'ailleurs fait l'objet de deux déplacements en fonction de l'avancée des travaux et d'une dépose définitive le 20 janvier 2014.

Ainsi, le gérant du kiosque La Garegouille sollicite une exonération totale de la redevance pour la période du 1er septembre 2013 au 20 janvier 2014 (date de la dépose du kiosque) pour un montant total de 2 009,95 €.

<b>Établissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Droit d'emplacement mensuel</b>	<b>Durée des Travaux (prolongation)</b>	<b>Montant total de l'exonération</b>
Kiosque « la Garegouille »	Avenue de l'Europe – Gare Routière	616,00 €	4 mois et 20 jours	2 009,95 €.

### **I / Concernant l'avenue Victor Hugo**

Les travaux de construction du futur Apple Store ont commencé début novembre 2012 et ils se prolongent sur l'année 2014. Ce chantier a causé de réelles difficultés de fonctionnement pour l'hôtel Saint Christophe qui sollicite auprès de la Ville une exonération de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2013.

Par délibération n° 2013.683 du 17/12/2013, il a été décidé d'accorder une exonération partielle de la redevance aux commerces impactés par le chantier de l'Apple Store. Je vous propose donc d'appliquer les mêmes dispositions tarifaires à l'établissement mentionné ci-dessous :

<b>Établissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Redevance due pour l'année 2013</b>	<b>Montant de l'exonération 75 %</b>	<b>Redevance due après exonération</b>
Hôtel Saint Christophe	2 Avenue Victor Hugo	17 967,50 €	13 475,63 €	4 491,87 €

### **III / Concernant l'avenue de la Touloubre**

Les travaux réalisés par la Ville sur l'avenue de la Touloubre ont duré 4 mois du 17 juin 2013 au 25 octobre 2013, représentant ainsi une réduction de la redevance annuelle de 33 %

<b>Établissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Redevance due pour l'année 2013</b>	<b>Montant de l'exonération 33%</b>	<b>Redevance due après exonération</b>
Le Bistrot	10 Avenue	1 644,00 €	542,52 €	1101,48 €

	de la Touloubre			
--	--------------------	--	--	--

Si la Ville décide d'exonérer ces 3 établissements, le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à : 16 028,10 €.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** une exonération de la redevance d'occupation du domaine public concernant les commerces dénommés ci-dessus, pour un montant total de 16 028,10 euros.

DL.2014-63 - TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE - EXONÉRATION  
PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27 05 2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)